

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR la soussignée, M^e Stéphanie Myre, greffière et directrice de la conformité municipale de ladite Ville, à l'effet que :

Il y aura séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Lin-Laurentides qui se tiendra le 5 novembre 2024, à 18 heures, à la salle Choquette, située au 900, 12^e Avenue à Saint-Lin-Laurentides.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

- Visé à rendre conforme la marge latérale de droite de 1,2 mètres, alors que la marge latérale requise est de 2 mètres en vertu de la grille des usages et des normes H1-1, ainsi que la saillie située en façade du bâtiment principal de 1,2 mètres au lieu de 2 mètres, tel que prescrit à l'article 43 du règlement de zonage numéro 776-2024.

Identification du site concerné :

Lot numéro 2 564 603
187, 22^e Avenue
Saint-Lin-Laurentides

Numéro de la présente dérogation mineure : 47-10-16.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Lin-Laurentides, ce 18 octobre 2024.

Copie originale signée

M^e Stéphanie Myre, greffière et
directrice de la conformité municipale